

**- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE ET DU BASSIN  
VERSANT DE LA SOURCE D'ARCIER -**

**- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -**

**Mercredi 04 mars 2020 à 17h30**  
**Au siège du syndicat à La Vèze**  
Date de la Convocation : 24 février 2020

**Etaient présents :**

**Elus :** CARTERON Michel, CUINET Catherine, DALAVALLE Claude, FAGAUT Ludovic, LECLERT Bruno, LOIZON Béatrix, MOREL Jacky, PRAOM Christian, ROLET Daniel

**Administration :** BENOIT-GONIN Alexandre et SILVESTRE Daphné (Syndicat du Marais de Saône, NEVERS Florence (GBM).

**Absents excusés :** LIME Christophe

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Compte de gestion 2019
- 2- Compte administratif 2019
- 3- Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2019
- 4- Budget primitif 2020
- 5- Opérations 2020 du plan de gestion et des nouveaux territoires
- 6- Conventions 2020
- 7- Informations et questions diverses

M. FAGAUT ouvre la séance à 17h30.

Il remercie l'ensemble des membres présents puis excuse les membres retenus par d'autres obligations.

Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

**I – Compte de Gestion 2019**

M. FAGAUT informe l'assemblée que conformément à l'état II-1 relatif aux résultats d'exécution transmis par la Paierie, le compte de gestion se solde par :

- ☞ un résultat de la section de fonctionnement de **-12 235.51 €** (déficit),
- ☞ un résultat de la section d'investissement de **-2 719.05 €** (déficit).

M. FAGAUT précise ces déficits sont largement couverts par les RAR et l'excédent antérieur reporté pour l'investissement et par l'excédent antérieur reporté pour le fonctionnement.

M. FAGAUT sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

Le Comité approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2019.

**II – Compte Administratif 2019**

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical.

Il présente le détail des dépenses et recettes réalisées en 2019.

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES (DI)

Les dépenses d'investissement pour l'année 2019 d'un montant total de **167 564.61 €** correspondent aux réalisations suivantes :

- des dépenses réelles pour un montant total de **96 804.73 €** :
  - Etudes (Pontot, Diag. Plan de gestion, études naturalistes) : 21 336.27 €
  - Site Internet : 2 988.00 €
  - Achat matériel divers terrain (panneaux, sonde...) 4 988.32 €
  - Acquisition lave-linge : 499.99 €
  - Valorisation numérique (solde) : 16 020.00 €
  - Chalet : 29 216.16 €
  - Travaux de réouverture : 21 755.99 €.
- des opérations d'ordre ou patrimoniales pour un montant de **51 983.88 €** pour de la reprise de subvention d'investissement (40 995.49 €) et les travaux en régie (10 988.39 €).
- Reversement à la Fédération Départementale des chasseurs du Doubs de subvention versée dans le cadre de l'appel à projet en faveur de la biodiversité (2018) : **18 776.00 €**

### RECETTES (RI)

Les recettes d'investissement pour l'année 2019 s'élèvent à **164 845.56 €** :

- 79 385.15 € en opérations d'ordres ou patrimoniales
- 83 088.26 € subventions d'opérations
- 2 372.15 € FCTVA

**Le solde des opérations d'investissements pour l'année 2019 présente un déficit de 2 719.05 € (RI-DI).**

Ce déficit provient des actions 2018-2019 qui, soit non pu être achevées sur 2019, soit, ont été achevées en fin d'année et dont les subventions n'ont pu être intégrées sur le budget 2019. Il est largement comblé par le résultat d'investissement de 2018 (**R001= + 73 649.56 €**).

### RAR 2019 :

- 60 010.00 € en recettes d'investissement (Subventions liées aux opérations en cours)
- 47 235.00 € en dépenses d'investissement (Opérations engagées : étude Pontot, Diag plan de gestion, études naturaliste, acquisition de terrain en cours, ordi comptable)

## FONCTIONNEMENT

### DEPENSES (DF)

Les dépenses de fonctionnement d'un montant total de **227 243.52 €** en 2019 correspondent à :

- **147 858.37 €** de dépenses réelles incluant notamment :
  - les frais de personnel et assurances : 110 141.63 €
  - les charges de gestion courante, impôts, taxes et assurances 22 114.68 €
  - les charges locatives 9 902.82 €
  - les visites, le journal du marais, les manifestations extérieurs 5 699.24 €
- **79 385.15 €** d'opérations d'ordres pour les dotations aux amortissements.

### RECETTES (RF)

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2019 à **215 008.01 €** :

- 40 995.49 € en opérations d'ordres ou patrimoniales
- 10 988.39 € travaux en régie
- 105 634.00 € participation des collectivités membres (CD 42 254.00 € + CAGB 63 380.00€)

- 10 644.16 € participation emploi CUI/CAE (Etat 471.13 + CD 5 887.59 + Syndicat du Plateau 4 285.44)
- 43 210.00 € participation Agence de l'Eau sur les postes du personnel
- 3 535.97 € Subventions et reversements de charges (journal du marais, visites guidées, chantier manuels...)

**Les opérations de fonctionnement de l'année 2019 se soldent par un déficit de la section de fonctionnement de 12 235.51 € (RF-DF).**

Ce déficit s'explique notamment par les dotations d'amortissements très élevées (79 385.15 €) ainsi qu'une participation des communes membres inchangée depuis 2012. Il est comblé par le résultat de fonctionnement de 2018 (R002 : +20 181.49 €).

**REPPORTS ANTERIEURS**

Complémentairement, les résultats antérieurs de 2018 s'élevaient à :

☞ + 20 181.49 € en fonctionnement, (R002)

☞ + 73 649.56 € en investissement. (R001)

Ainsi, les résultats 2019 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de :

☞ + 7 945.98 € (excédent) en fonctionnement,

☞ + 70 930.51 € (excédent) en investissement,

M.FAGAUT précise que le compte de gestion 2019 transmis par la Paierie départementale, est conforme à la comptabilité administrative 2019.

M. FAGAUT quitte la séance.

Après en avoir délibéré, M. HUOT, Vice-Président du Syndicat propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2019.

**III - Affectation et reprise des résultats 2019**

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical.

Le compte administratif 2019, conformément au compte de gestion, se solde par un excédent de la section de fonctionnement de + 7 945.98 € et un excédent de la section d'investissement de + 70 930.51 €.

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, l'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir au moins le besoin de financement d'investissement, le solde pouvant être reporté en résultat excédentaire, report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 du budget).

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde des opérations réalisées dans cette section, corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes :

- Excédent d'investissement : + 70 930.51 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 47 235.00 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 60 010.00 €

Le total des restes à réaliser représente un solde excédentaire de 12 775.00 €

Par conséquent, aucun besoin de financement n'apparaît, donc aucune affectation n'est nécessaire en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068, sauf si le Comité syndical en décide autrement (L. 2311-5 alinéa 2 du CGCT).

Les résultats pourront donc être inscrits en report à nouveau comme indiqué ci-dessous :

Compte/ligne	Opérations	Montant
R 001	Excédent d'investissement reporté	+ 70 930.51 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 7 945.98 €

Monsieur le Président propose d'approuver la reprise des résultats 2019 sur le budget primitif 2020.

Le Comité approuve à l'unanimité l'affectation et la reprise des résultats 2019 sur le Budget Primitif 2020.

#### IV – Budget 2020 et Participations

M. FAGAUT présente la proposition de budget primitif 2020 au Comité syndical.

#### INVESTISSEMENT

##### Dépenses : **182 817.50 €**

- 40 700.00 € : Frais d'études (2031) dont 27 700€ de RAR
- 38 000,00 € : Terrains nus (2111) dont 18 000 € de RAR
- 2 500,00 € : Autres matériels et outillages (2158)
- 500.00 € : Autres aménagements de terrain (21728)
- 500.00 € : Installation Générale (2181)
- 3535,00 € : Matériel de bureau et informatique (2183)
- 500,00 € : Mobilier (2184)
- 16 500.00 € : Autres immobilisations corporelles (2188)
- 13 000,00 € : Aménagement de terrains, valorisation (2312)
- 62 012.50 € : Opérations d'ordre non budgétaires, chapitre 040 (Reprise de subventions d'investissement : 45 620.50 + Travaux en Régie : 16 392.00)
- 5 070 € : Opérations d'ordre non budgétaires, chapitre 041 (transfert d'études suivies de travaux)

##### Recettes : **253 748.01 €**

- 70 930.51 € : Solde excédent investissement reporté (001)
- 4 820.00 € : FCTVA (10222)
- 89 760 € : Subventions dont 60 010.00 € de Restes à réaliser
- 5 328.02 € : Participations statutaires des collectivités membres
- 77 839.48 € : Amortissements (Comptes 28)
- 5 070.00 € : Transfert d'études suivies de travaux

**Le Budget d'investissement est équilibré à 182 817.50 € hors excédent d'investissement reporté, ce qui représente un suréquilibre global de 70 930.51 €**

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses : **273 329.48 €**

- 77 480.00 € : Charges à caractère général (Comptes 60, 61, 62, 63512, 637)
- 118 000.00 € : Charges de personnel (Comptes 62, 63, 64)
- 10.00 € : Charges diverses et Redevances (Comptes 65)
- 77 839.48 € : *Dotations aux amortissements (6811)*

### Recettes : **281 275.46 €**

- 7 945.98 € : Résultat de fonctionnement reporté (002)
- 138 673.98,00 € : Participations statutaires des collectivités membres du Syndicat
- 7 561.00 € : Participation Synd Plateau au contrat CAE
- 430.00 € : Subventions Etat (74718)
- 56 107,00 € : Subventions Agence de l'eau (7478)
- 8 545,00 € : Autres subventions (Conseil Départemental : CUI-CAE + Subv ENS)
- 62 012.50 € : *Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat, chapitre 042 (Opérations patrimoniales 777) 45 620.50 € + Travaux en Régie 16 392.00 €*

**Le Budget de fonctionnement est équilibré à 273 329.48 € hors excédent de fonctionnement reporté, ce qui représente un suréquilibre global de 7 945.98 €**

Il présente également le calcul du montant des participations 2020 :

Il rappelle la délibération du 5 juin 2019 approuvant la modification des statuts du Syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'article concernant la contribution des adhérents et la clé de répartition définie comme suit : Les dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat, subventions déduites, sont couvertes par la participation des membres du syndicat. La part résiduelle de ces charges est répartie entre les membres selon les règles fixées ci-après :

- Participation du Département : La participation globale du Département s'élève à 60 % des dépenses d'investissement du syndicat, et 40 % de ses dépenses de fonctionnement ;
- Participation des EPCI membres :
  - La participation globale des EPCI membres s'élève à 40 % des dépenses d'investissement et à 60 % de ses dépenses de fonctionnement ;
  - La répartition de la participation de chaque EPCI est déterminée en fonction de la clef de répartition suivante. Les modalités de calcul du taux de participation, selon ces critères, sont détaillées ci-dessous.

PART EPCI		Fonctionnement	Investissement
	CAGB	87 %	87 %
CCPHD	13 %	13 %	

Modalités d'appel de la contribution des membres : les montants des contributions appelées pour chaque membre sont soumis, chaque année, à délibération du Comité syndical.

Considérant que le budget 2020 est le premier budget présentant ce mode de fonctionnement. Il est proposé d'approuver les montant des participations tels que proposés dans les tableaux ci-dessous :



**PARTICIPATION AU SYNDICAT DU MARAIS - ANNEE 2020**  
**INVESTISSEMENT**

INVESTISSEMENT	Dépenses		Total	RAR 2019	Agence de Teau	Recettes Amortissement subv	Recettes Div (FCTVA)	Reste à charge	PARTICIPATIONS 2020			
	RAR 2019	2020							Dept 60%	GBM 87%	CCPHD 13%	
<b>Amortissements/Opérations d'ordre/Régie</b>												
Intégration études		62 012,50 €	62 012,50 €			77 639,48 €		- 15 626,98 €				
Frais d'Etudes		5 070,00 €	5 070,00 €			5 070,00 €		- €				
Diag plan de Gestion	3 700,00 €		3 700,00 €					1 505,00 €				
Etude Restaurant Pontot	20 040,00 €		20 040,00 €	2 194,00 €				7 184,00 €				
Plan de Gestion	13 000,00 €		13 000,00 €	27 224,00 €				6 500,00 €				
Insectes/Oiseaux/Ampibiens	3 960,00 €		3 960,00 €	8 860,00 €				4 920,00 €				
<b>Acquisitions Foncières</b>												
Etangs	18 000,00 €		18 000,00 €	9 000,00 €				9 000,00 €				
Nuelles/Act	20 000,00 €		20 000,00 €		10 000,00 €			10 000,00 €				
Immobilisation corporelles	4 000,00 €		4 000,00 €					4 000,00 €				
Ordi	2 000,00 €		2 000,00 €					3 535,00 €				
Acq voiture	16 500,00 €		16 500,00 €		8 250,00 €			8 250,00 €				
<b>Travaux</b>												
Réouverture Parc 7				12 712,00 €				- 12 712,00 €				
Ruisseau Grands Terraux	10 000,00 €		10 000,00 €		3 500,00 €			6 500,00 €				
Tox Sotie Allaines	3 000,00 €		3 000,00 €		1 500,00 €			1 500,00 €				
FCTVA							4 820,00 €	- 4 820,00 €				
<b>TOTAUX</b>	<b>47 235,00 €</b>	<b>135 582,50 €</b>	<b>182 817,50 €</b>	<b>60 010,00 €</b>	<b>29 750,00 €</b>	<b>82 909,48 €</b>	<b>4 820,00 €</b>	<b>5 326,02 €</b>	<b>3 196,81 €</b>	<b>1 854,15 €</b>	<b>277,06 €</b>	<b>182 817,50 €</b>
					<b>Total recettes</b>		<b>177 489,48 €</b>					

2019

R001 70 930,51 €

Total Budget Recette 253 748,01 €

Le budget est équilibré à 182 817,50 € hors excédent antérieur reporté

**PARTICIPATION TOTALE COLLECTIVITES 2020**

	FONCT	INV	TOTAL	70% en mars	30% sept	Total
Département	55 469,59 €	3 196,81 €	58 666,40 €	41 066,48 €	17 599,92 €	58 666,40 €
GBM	72 387,82 €	1 854,15 €	74 241,97 €	51 969,38 €	22 272,59 €	74 241,97 €
CCPHD	10 816,57 €	277,06 €	11 093,63 €	7 765,54 €	3 328,09 €	11 093,63 €

M. HUOT et M. ROLET indiquent que les Restes à Réalisés font partie du compte administratif 2019 et ne doivent pas être intégrés en 2020. Ils indiquent que les Restes à Réaliser correspondent à des dépenses engagées, donc financées sur le budget 2019 et ne peuvent pas être intégrés dans le calcul des contributions des membres du syndicat.

Considérant que les Restes à Réaliser, appartiennent à l'exercice 2019 et que de ce fait, ils n'ont pas lieu d'apparaître dans la demande de participation 2020 ;

Considérant que cette décision ne nuit pas à l'équilibre du budget 2020, ce dernier étant déjà en suréquilibre tant en fonctionnement qu'en investissement et qu'il peut donc être voté en l'état, la décision budgétaire modificative pouvant intervenir postérieurement,

Le Comité décide,

- De ne pas prendre en compte les Restes à Réaliser dans le calcul des participations 2020.
- Que cette décision ne modifiant pas l'équilibre du budget 2020, celui-ci est voté à l'unanimité tel que présenté et que la décision budgétaire modificative correspondant au réajustement du calcul de la participation sera prise lors du prochain Comité Syndical.
- Le montant des participations sera versé en deux fois, 80% en avril et 20 % en septembre.
- Qu'afin de ne pas pénaliser le syndicat en matière de Trésorerie, en 2020, le 1<sup>er</sup> appel de fond se fera sur la base du budget primitif voté et que la régularisation interviendra sur le solde de septembre, après le vote de la décision budgétaire modificative.
- Qu'une régularisation des participations interviendra chaque année, basée sur le montant réel des opérations réalisées ou engagées sur l'année n-1.

#### V – Opérations 2020 du Plan de Gestion et des nouveaux territoires

M. FAGAUT présente le programme d'opérations de 2020 d'investissement dont le principe, le montant des dépenses et le plan de financement doivent être validés :

<b>PLAN DE GESTION</b>			
COMPTE	OPERATION	MONTANT PREVISIONNEL	Subv AE
2031	Nouveau Plan de Gestion 2020-2029	13 000.00 €	6 500.00 €
2111	Nouvelles Acquisitions Foncières	20 000.00 €	10 000.00 €
2128	Ruisseaux Grands Terreaux	10 000.00 €	3 500.00 €
2128	Travaux sortie Alaines	3 000.00 €	1 500.00 €
S/TOTAL		46 000.00 €	21 500.00 €

<b>HORS PLAN DE GESTION</b>			
COMPTE	OPERATION	MONTANT PREVISIONNEL	Subv AE
	Immobilisations Corporelles	4 000.00 €	
2183	Ordinateur	2 000.00 €	
2188	Voiture	16 500.00 €	8 250.00 €
S/TOTAL		22 500.00 €	8 250.00 €

<b>TOTAL INVESTISSEMENT 2020</b>	<b>68 500.00 €</b>	<b>29 750.00 €</b>
----------------------------------	--------------------	--------------------



M. FAGAUT sollicite les remarques du Comité syndical.

M. FAGAUT suggère de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité les opérations 2020 du Plan de gestion telles que présentées dans le dossier et discutées en séance et approuve l'inscription des dépenses correspondantes au budget 2020 ;

- Le Comité syndical approuve le montant de chaque action ainsi que le plan de financement correspondant.
- Le Comité syndical mandate le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

## **VI – Conventions 2020**

M. FAGAUT énumère les différentes conventions qu'il est proposé de valider dans le cadre du budget 2020 et dont un exemplaire est joint en annexe :

- Convention 001-2020 : convention avec la LPO ayant pour objet préciser les modalités de réalisation et de mise en œuvre de visites guidées thématiques « Balades d'écoute et d'observation » du marais de Saône en faveur du grand public pour un montant de **900 €**. (Cf. annexe)
- Convention 002-2020 : convention avec FNE et la FDC du Doubs ayant objet de préciser les modalités de réalisation et de mise en œuvre de visites guidées du marais de Saône en faveur du grand public et des organismes/structures de formation pour un montant de **600 €**. (Cf. annexe)
- Convention de partenariat avec l'AMICALE de Saône en vue de la Diagonale du Doubs 2020 pour un montant de **500 €**.
- Renouvellement des conventions de pâturage ayant pour objet de préciser la nature et les modalités de mise à disposition d'équins par les propriétaires des chevaux sur les terrains situés dans le marais de Saône.
- Convention concernant l'organisation de la fête du marais en musique avec l'AMICALE de Saône.

Le Comité syndical valide à l'unanimité les conventions et autorise le Président à les signer.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, M. FAGAUT remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 19h30.

Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DOCUMENTS JOINTS : PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL** : non définie.

**DIFFUSION INTERNE** : M. FAGAUT.

**DIFFUSION EXTERNE** : Ensemble des membres du Comité syndical / Ensemble des collectivités membres